

## PLAN DE COURS

# FOR-1012 : Aménagement durable et intégré des forêts

NRC 14939 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 2-2-5    Crédit(s) : 3

Ce cours vise à développer les compétences de l'étudiant associées à la mise en œuvre d'un aménagement durable et intégré des forêts. L'objectif principal est d'acquérir les bases conceptuelles et méthodologiques nécessaires pour développer des stratégies d'aménagement durable pour un territoire forestier donné. Ces stratégies doivent notamment répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux d'une communauté en lien avec ses forêts. Trois grands enjeux de la foresterie québécoise font l'objet d'une attention particulière : la polyvalence des forêts et l'aménagement intégré; la conservation de la biodiversité et l'aménagement écosystémique; l'augmentation de la valeur du territoire et de ses ressources et de l'aménagement intensif. Dans le cadre d'une étude de cas, l'étudiant conçoit un plan d'aménagement forestier intégré.

Ce cours est offert à distance en mode synchrone, en direct, selon l'horaire indiqué. Les enregistrements des séances seront rendus disponibles sur le site Web du cours. Les examens sous surveillance des cours à distance synchrones nécessitent un déplacement sur le campus ou dans l'un des centres d'examen hors campus. Ils ont lieu en soirée ou la fin de semaine et peuvent donc se dérouler à un autre moment que la plage prévue pour les séances synchrones. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

## Plage horaire

Classe virtuelle synchrone

vendredi	08h30 à 11h20	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022
----------	---------------	----------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=139950>

## Coordonnées et disponibilités

**Jérôme Cimon-Morin**

*Enseignant*

ABP 2145-D

[Jerome.Cimon-Morin@sbf.ulaval.ca](mailto:Jerome.Cimon-Morin@sbf.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 407667

*Disponibilités*

L'enseignant est disponible en semaine de 9:00 à 15:00.

**Benjamin Orlik**

*Auxiliaire d'enseignement*

[benjamin.orlik.1@ulaval.ca](mailto:benjamin.orlik.1@ulaval.ca)

*Disponibilités*

Disponible en semaine du lundi au jeudi de 9h00 à 15h30 et le vendredi de 13:00 à 16:00.

**Audrey Vézina-Lavergne**

*Auxiliaire d'enseignement*

[audrey.vezina-lavergne.1@ulaval.ca](mailto:audrey.vezina-lavergne.1@ulaval.ca)

*Disponibilités*

Disponible en semaine de 9:00 à 16:00.

**Marilou Yargeau**

*Auxiliaire d'enseignement*

[marilou.yargeau.1@ulaval.ca](mailto:marilou.yargeau.1@ulaval.ca)

*Disponibilités*

Disponible en semaine de 9:00 à 16:00.

Pierre-Alexandre Labranche

Auxiliaire d'enseignement


[pierre-alexandre.labranche.1@ulaval.ca](mailto:pierre-alexandre.labranche.1@ulaval.ca)

Disponibilités

Disponible en semaine de 9:00 à 16:00.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Fiche enjeu-solution .....	6
Étape 2 du travail de session .....	6
Examen .....	6
Évaluation des coéquipiers .....	6
Informations détaillées sur les évaluations formatives .....	7
Contrat d'équipe .....	7
Partie 1. Fiche enjeu-solutions .....	7
Partie 2. Stratégie d'aménagement multi-enjeux .....	7
Barème de conversion .....	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	8
Absence aux examens .....	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>9</b>
Matériel .....	9
<b>Bibliographie</b> .....	<b>9</b>
Bibliographie .....	9

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours offre l'opportunité à l'étudiant de développer une démarche et une pratique professionnelle qui lui permettra de participer efficacement à un processus d'aménagement durable et intégré des forêts. Son but est de fournir les compétences nécessaires pour développer des stratégies d'aménagement intégré guidées par la création de valeurs et l'harmonisation des divers utilisateurs de la forêt.

Trois grands enjeux de la foresterie québécoise font l'objet d'une attention particulière : (1) celui de la polyvalence des forêts et de l'aménagement intégré, (2) celui de la conservation de la biodiversité et de l'aménagement écosystémique, (3) celui de la création de multiples valeurs forestières et de l'aménagement intensif.

Dans le cadre d'un processus de planification stratégique, l'étudiant se joindra à une équipe pour documenter un enjeu critique pour l'aménagement durable de la forêt Montmorency et devra ensuite élaborer une stratégie d'aménagement intégré répondant à plusieurs enjeux.

## Objectifs généraux

BUTS:

Ce cours vise à développer les compétences des étudiants en aménagement durable des forêts et en création de valeurs forestières. Sur le plan de sa pratique professionnelle en aménagement durable des forêts, l'étudiant sera amené :

- À acquérir une démarche 1) de planification stratégique basée sur une gestion par résolution de problèmes et 2) une démarche de planification tactique basée sur une gestion par objectifs;
- À développer une approche de planification intégrée multiressources qui considère l'ensemble des produits et services issus des forêts, cela d'une manière qui favorise 1) l'optimisation de la création de valeurs et 2) l'harmonisation des utilisateurs de la forêt;
- À faire une réflexion éthique sur l'aménagement durable des forêts en fonction 1) des enjeux associés à la multifonctionnalité des forêts, 2) aux enjeux associés à la diversité des besoins et aspirations de la population, 3) ainsi qu'aux défis associés aux droits et aspirations des communautés autochtones;
- À se sensibiliser, dans le contexte de l'aménagement d'une forêt publique, à l'importance pour la pratique professionnelle, du « permis social pour opérer » et de l'acceptabilité sociale des pratiques forestières.

OBJECTIFS DU COURS:

Dans le cadre d'un travail d'équipe, l'étudiant aura à élaborer une stratégie d'aménagement pour quelques enjeux d'aménagement et proposer le plan d'action pour la mettre en œuvre. Le processus de planification comprend :

- La production d'un document d'analyse de l'enjeu d'aménagement, comprenant l'évaluation du territoire (bilan);
- La conception d'une stratégie d'aménagement et sa présentation sous la forme d'un énoncé de vision et d'un énoncé de politique;
- L'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie sous la forme d'un VOIC (valeur, objectif, indicateur et cible)
- L'évaluation d'impact de cette stratégie sur les autres ressources et fonctions de la forêt;

## Approche pédagogique

Un cours magistral et des présentations par des professionnels seront donnés le vendredi, de 8h30 à 10h20. En général, la période de 10:30 à 11:20 sera consacrée au travail de session. Il est possible, certaines semaines, que la portion théorique du cours déborde cependant un peu dans cette dernière période.

Il est de la responsabilité des étudiants de contacter les auxiliaires d'enseignement pour planifier une rencontre. L'objectif est de rencontrer l'ensemble des équipes à plusieurs reprises durant la session pour faire le point sur l'avancement des travaux.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Travail de session	
1. L'aménagiste et l'aménagement intégré des forêts	
Présentation Forêt Montmorency	
2. La gestion par résolution de problèmes ou par enjeu/solution.	
Présentation sur Anticosti	
3. L'aménagiste comme intendant pour répondre aux attentes des gens et des communautés.	
Présentation sur Pessamit	
4. L'aménagiste comme créateur de richesse: la mise en valeur multiresources	
Présentation Caribou	
6. L'élaboration de la stratégie d'aménagement: le livrable clé de l'aménagiste.	
5. L'étude des flux de services écologiques	
7. L'aménagiste comme conservateur: la mission de conservation de la durabilité des écosystèmes.	
Présentation changements climatiques et aménagement intégré (MFFP)	
8. L'aménagiste comme médiateur d'une acceptabilité sociale.	
Présentation TGIRT	
Présentations finales	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Fiche enjeu-solution	Dû le 4 mars 2022 à 23h59	En équipe	35 %
Étape 2 du travail de session	Dû le 29 avr. 2022 à 23h59	En équipe	40 %
Examen	À déterminer	Individuel	15 %
Évaluation des coéquipiers	Dû le 22 avr. 2022 à 23h59	En équipe	10 %

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Contrat d'équipe	Dû le 21 janv. 2022 à 11h01	En équipe
Partie 1. Fiche enjeu-solutions	Dû le 18 févr. 2022 à 11h03	En équipe
Partie 2. Stratégie d'aménagement multi-enjeux	Dû le 15 avr. 2022 à 11h02	En équipe

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Fiche enjeu-solution

Date de remise :	4 mars 2022 à 23h59
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	35 %
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>

### Étape 2 du travail de session

Date de remise :	29 avr. 2022 à 23h59
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	40 %
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>

### Examen

Titre du questionnaire :	<a href="#">Examen FOR-1012 Hiver 2022</a>
Période de disponibilité :	À déterminer
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	15 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous devez réaliser l'examen entre le 18 et le 22 avril (23:59) au moment qui conviendra le mieux.</li> <li>- À partir du moment où vous commencez l'examen, vous avez une 60 min pour le compléter.</li> <li>- Vous n'avez droit qu'à un seul essai.</li> </ul>

### Évaluation des coéquipiers

Date de remise :	22 avr. 2022 à 23h59
	Contribution au travail d'équipe : 22 avr. 2022 à 23h59
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	10 %
Critères de correction :	

Critère	Notation
Participation active au travail et aux discussions de l'équipe	2,5

Ponctualité et respect des délais convenus par l'équipe	2,5
Qualité du travail effectué	2,5
Respect des autres membres de l'équipe	2,5

## Informations détaillées sur les évaluations formatives

### Contrat d'équipe

Date de remise :	21 janv. 2022 à 11h01
Mode de travail :	En équipe
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>

### Partie 1. Fiche enjeu-solutions

Date de remise :	18 févr. 2022 à 11h03
Mode de travail :	En équipe
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>

### Partie 2. Stratégie d'aménagement multi-enjeux


Date de remise :	15 avr. 2022 à 11h02
Mode de travail :	En équipe
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>

### Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;

- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard : HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument : TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriquée), BA35
- Sharp : EL-531\*, EL-535-W535, EL-W535X, EL-546\*, EL-510 R, EL-520\*
- Casio : FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriquée)

\* Peu importe les lettres qui suivent le numéro

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.



## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.



## Matériel didactique

---

### Matériel

Le matériel obligatoire comprend les notes de cours et les présentations ppt qui sont disponibles dans la section **Contenu des activités**.

Le matériel complémentaire est aussi disponible dans la section **Contenu des activités**.

Pour vous aider à produire une bibliographie uniforme à chacune des étapes de votre travail, aidez-vous des logiciels [Mendeley](#)  ou [Zotero](#) . Pour apprendre à utiliser le logiciel Zotero, vous pouvez [parcourir le guide d'initiation \(PDF\)](#) créé par la Bibliothèque de l'Université Laval.

## Bibliographie

---

### Bibliographie

*Voir lectures complémentaires et notes de cours.*

 Fiches d'aide à la décision pour les traitements sylvicoles au Québec  
URL : [http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/fiches-aide-decision-traitement\\_sylvicole.pdf](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/fiches-aide-decision-traitement_sylvicole.pdf)  
*Site consulté par l'enseignant le 14 novembre 2016*